



LA GARANTIE DÉPENDANCE DE PRÉVOYANCE FER



Préservez dès maintenant votre autonomie de demain

Votre conjoint, votre partenaire, vos enfants, vos parents, vos frères et sœurs peuvent également y souscrire, à la condition d'être âgé entre 50 et 74 ans au moment de la souscription.

Une rente :

- **mensuelle**, non imposable et cumulable avec l'APA,
- **garantie** dès la dépendance partielle de type GIR 3,
- **versée à vie**, que l'assuré dépendant soit à son domicile ou en établissement médicalisé,
- **revalorisée** chaque 1^{er} janvier sur la base du point Agirc-Arrco.

La cotisation mensuelle est fixée en fonction du **niveau de couverture** choisi et **de son âge** au moment de la souscription. En cas d'une adhésion conjointe par un couple, **vous bénéficiez tous les 2 d'une remise contractuelle de 10 %** sur vos cotisations. Cette réduction reste valable tant qu'une des 2 adhésions n'est pas résiliée.

Plus vous adhérez tôt, moins le montant de la cotisation à verser sera élevé

Malgré un effort en hausse constante depuis le début des années 2000, les aides publiques ne suffisent pas. 1 850 €, c'est le reste à charge mensuel moyen après aides et réduction d'impôt pour une personne âgée en perte d'autonomie vivant en Ehpad.

Source : rapport Libault, « Concertation grand âge et autonomie », mars 2019.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ !

Un conseiller est à votre écoute au 01 53 42 62 20

N° Vert : 0 800 628 088 gratuit depuis un poste fixe

E-mail : prevoyancefer@wanadoo.fr

Pour toute souscription avant le 31/12/2026
-50 % pendant 12 mois sur votre cotisation dépendance !

Offre triplée pour toute personne déjà adhérente à l'Association !

PROFITEZ DÈS À PRÉSENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE OFFRE ADAPTÉE À TOUT ÂGE ET À TOUT BUDGET !

Une garantie adaptable

Dépendance partielle :

- à domicile : 50 % de la rente
- en hospitalisation : 100 % de la rente

Dépendance totale :

- à domicile : 100 % de la rente
- en hospitalisation : 100 % de la rente

Une garantie personnalisable

**5 niveaux de rente mensuelle entre
300 et 1 200 €**

Quelques exemples de cotisations mensuelles

Âge	Pour 450 € /mois	Pour 600 € /mois	Pour 900 € /mois
50 ans	14,44 €	19,26 €	28,88 €
60 ans	22,57 €	30,09 €	45,14 €
70 ans	37,30 €	49,73 €	74,60 €

Demandez notre barème complet au 01 53 42 62 20

En cas d'une souscription conjointe par un couple, vous ne payez que 90% de ces montants.

Un simulateur, une documentation à télécharger et de plus amples informations sont disponibles depuis notre site : <https://prevoyancefer.fr>



24 rue du Rocher • 75008 PARIS

Tél. : 01 53 42 62 20 • Mandataire en assurances • ORIAS : 08 041 246

Pour toute souscription avant le 31/12/2026

-50 % pendant 12 mois sur votre cotisation dépendance !

**Offre triplée pour toute personne déjà
adhérente à l'Association !**